

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



*Service de l'assainissement collectif*



Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement collectif.

# I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## I.1 Contexte

*Schéma directeur d'assainissement* validé par délibération en date du 05 avril 2002 :

Préconisations en terme *d'assainissement collectif* :

- **Zone ouest** : *Les Egaux – Les Bozons – Les Guillermins*
- **Zone Est** : *Les Cruz – Les Perrucons – Les Burneys – Le Chef-lieu*

Priorité d'implantation sur la zone Est définie en fonction de la présence du captage de la source des Cruz.

**Secteur Est** :

**Réalisation en 3 tranches :**      **Tranche 1 :**    *St.Ep. + Les Burneys + Les Perrucons*

*Mise en service : 06/2006*

**Tranche 2 :**    *Les Cruz*

*Mise en service : 11/2008*

**Tranche 3 :**    *Le Chef-lieu*

*Mise en service : fin 2009*

**Secteur ouest** : *Implantation St.Ep. + réseau – mise en service : 09/2013*

## I.2 Estimation population desservie

**Secteur Est** : **Tranche 1** :    *43 logements*

**Tranche 2** :    *13 logements*

**Tranche 3** :    *14 logement + 3 gites + 1 restaurant + salle des fêtes + Mairie et annexes*

**Secteur Ouest** :                    *34 logements + centre de vacances 70 pl.*

## **I.3 Abonnements au service**

<b>Abonnés</b>	<b>01/01/19 à 31/12/19</b>
Nombre d'abonnés domestiques	106
Nombre d'abonnés industriels	~
<b>Nombre total d'abonnés</b>	<b>106</b>

## **I.4 Réseaux de collecte**

*Linéaire :*

**Tranche 1 :** *1535 m y compris lotissements*

**Tranche 2 :** *1100 m*

**Tranche 3 :** *1140 m y compris lotissement Le Thimelet*

**Secteur ouest :** *2801 m*

## **I.5 Ouvrages d'épuration des eaux usées**

- Station d'épuration du Coutia : type filtres à sable plantés de roseaux – Rejet au ruisseau du Gringalet - Capacité 220 EqHa.
- Station d'épuration des Rousses : type filtres à sable plantés de roseaux – Rejet en tranchée dispersante - Capacité 180 EqHa.

## **I.6 Boues issues des ouvrages d'épuration**

*Néant*

# **II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE**

## **II.1 Prix du service de l'assainissement collectif et des prestations annexes**

## Modalités de tarification

### Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'assainissement collectif

Les volumes sont relevés et facturés annuellement. Pas de facturation intermédiaire.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

## Tarif des prestations annexes

**P.F.A.C. :** 1000 € + 25 €/m<sup>2</sup> SdP / logement.

*Extension : 25€/m<sup>2</sup> SdP nouvellement créée*

*Délibération du 12 septembre 2014*

**P.F.B. :** Forfaitaire unique calculée pour chaque tranche de travaux.

*Délibération du 30 avril 2010*

## II.2 Le prix de l'assainissement collectif

### Evolution du tarif de l'assainissement

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan (n-1)	1 <sup>er</sup> jan (n)	Variation (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€]	Abonnement ordinaire	56	56	0%
Tranches [€/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0.73	0.73	
<b>Tiers [€/m<sup>3</sup>]</b>				
	Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	0.155	0.15	-3%

### Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan (n-1)	1 <sup>er</sup> jan (n)	Variation (%)
Collectivité	143.60	143.60	0%
Agence de l'eau modernisation des réseaux de collecte	18.60	18.00	-3%
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>162.20</b>	<b>161.60</b>	

**Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :** 1.3467 €/m<sup>3</sup>  
(-0.37%)

## II.3 Recettes du service

Pour la collectivité :

	année (n) sommes encaissées du 01/09/17 au 31/08/18
Recette liée à la facturation de l'assainissement collectif aux abonnés	<b>10.293.44 €</b>

La collectivité a en outre perçu ou payé les sommes suivantes :

Export d'effluents vers d'autres services	
Import d'effluents d'autres services	
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	
Contributions au titre des eaux pluviales	
Contributions exceptionnelles du budget général	~ €
Somme perçue auprès des abonnés conformément au règlement du service (frais d'accès, etc...)	~€
Somme perçue auprès des abonnés au titre des travaux de réalisation de branchement neuf	~ €

## III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### III.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : 75%

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;
- + 10 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;
- + 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;
- + 10 : dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;
- + 10 : définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.

## **III.2 Conformité aux prescriptions définies en application du décret n°94-469 du 3 juin 1994 modifié**

Une filière est dite « conforme » lorsqu'elle respecte les prescriptions définies en application des articles R. 2224-6 à R. 2224-17 du code général des collectivités territoriales

### **Contrôle SATESE du 01/06/2017 :**

#### **Station du Coutia :**

- *La station d'épuration bénéficie d'un bon entretien.*
- *La qualité des eaux épurées est très bonne.*
- *L'exploitant a mis en place un compteur de bâchées. Le volume moyen journalier s'établit à 19 m<sup>3</sup> (moyenne entre le 17/04 et le 03/12/2019).*
- *Peu de boues sont accumulées sur le 1er étage, un curage n'est pas à prévoir à court terme.*
- *Une vingtaine d'habitations supplémentaires sont en cours de raccordement.*
- *Conformité de la performance des ouvrages d'épuration : rendement d'épuration sur concentration :*

<i>DBO5</i>	<i>DCO</i>	<i>MEST</i>
<i>87%</i>	<i>46 %</i>	<i>94 %</i>

#### **Station des Rousses :**

- *Le fonctionnement et l'entretien de la station d'épuration est globalement satisfaisant.*
- *Une croûte de boues s'est formée sur l'ensemble des bassins, les résultats d'analyses se sont améliorés.*
- *Il est demandé à l'exploitant d'étaler les dômes présents sous les alimentations, de désherber les bassins si nécessaire et de curer la tranchée d'infiltration.*

- *Qualité des eaux épurées : conforme à l'arrêté du 21 juillet 2015 (concentrations et rendements respectés).*

<i>DBO5</i>	<i>DCO</i>	<i>MEST</i>
88 %	85 %	89 %

### **III.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation**

*Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte. Taux de boues : néant*

## **IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

### **IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude**

**Travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2018 :**

- Extension du réseau Est : La Reveillère – La Brouve – Les Mathés – Les Fiolins ~ Montant : 150.957,36 € HT ~ achèvement à 95 % ~ Reste à financer : 19.439,19 € HT

**Travaux à l'étude :**

- Néant

### **IV.2 Etat de la dette**

L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier (n) fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Annuité</b>
Capital	12.500,00 €
Intérêt	4.054,75 €

### **IV.3 Amortissements**

	<b>Compte administratif de l'année (n)</b>
Montant de la dotation aux amortissements	<b>22.854,23 €</b>